



DOCUMENTATION

OFFICIEL C

Natation course



SOMMAIRE

La fédération française de natation

1-Rôle de l'officiel C

2-Les conditions de passage pour l'examen

3-Déroulement de l'examen

3.1 Equipement

3.2 Inscription

3.3 Essai des chronomètres

3.4 Composition du jury

3.5 Les différentes étapes d'une épreuve

3.6 Ordre chronologique d'un 4 nages

3.7 Les différents types de chronométrage

4-Le comportement de l'officiel.

LEXIQUE

Textes officiels de référence.

Quelques questions.

· FFN : Fédération Française de Natation



Fédération française de natation (FFN) est une association française loi de 1901 regroupant les clubs de natation sportive, natation en eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo de France, qui organise les compétitions nationales et la sélection des équipes de France.

Elle est membre de la Ligue européenne de natation et de la Fédération internationale de natation.

· FINA : Fédération Internationale de Natation



La **FINA** est la Fédération internationale de natation, fondée à Londres le 19 juillet 1908, à l'initiative des pays participants aux Olympiades de 1908 : l'Allemagne, la Belgique, Danemark, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, la Hongrie et la Suède. Elle fut créée dans le but d'harmoniser les règles de natation et d'organiser une tribune mondiale pour organiser les compétitions.

Actuellement, 202 fédérations nationales y sont affiliées

· LEN : Ligue Européenne de Natation



La **Ligue européenne de natation** (LEN) est l'association de cinquante fédérations nationales européennes de natation, fondée en 1926 à Budapest. Elle supervise tous les sports comprenant de la natation en Europe : natation sportive, natation synchronisée, plongeon et water-polo.

Son siège était situé à Rome, en Italie, jusqu'en 2010. Depuis avril 2010, il se trouve à Luxembourg¹. Elle est supervisée par un bureau élu de 15 membres.

1. Rôle de l'officiel C. (SW 2.9 règlement FINA)

- L'officiel C a pour rôle de chronométrer les nageurs, il doit prendre leur temps dans le couloir qui lui est assigné.
- Pour le bon déroulement de chaque compétition, chaque club doit présenter un certain nombre d'officiels en fonction du nombre de nageurs engagés.
- En cas de non-respect les clubs se voient taxés d'une amende dont le montant est fixé chaque année par le comité départemental.

2. Les conditions de passage pour l'examen

Le titre d'OFFICIEL "C" DE NATATION (CHRONOMETREUR) est décerné aux personnes ayant passé un test d'aptitude à la fonction de chronométreur et remplissant les conditions suivantes :

- Etre licencié à la FFN, la demande de licence est faite par le club ou est inscrit le candidat avant la présentation à l'examen.
- Etre âgé d'au moins 14 ans à la date de l'examen.
- Avoir fait acte de candidature auprès du comité régional ou départemental dont elles dépendent par les référents des officiels de son club.

L'aptitude du candidat sera appréciée à l'occasion d'une compétition FFN (départementale, régionale ou nationale) sur un minimum de 40 prises de temps (hors temps intermédiaires).

Pour être admis le candidat ne devra pas avoir :

- **Plus de 10 écarts de temps supérieurs ou égaux à 10/100ème, ou**
- **Plus de 2 d'écarts de temps de 40/100ème.**

DEUX ECARTS DE TEMPS SUPERIEURS A 40/100^{ème} SONT ELIMINATOIRES.

Les écarts de temps compris entre 1 et 9/100ème ne sont pas comptabilisés.

Exemple 1 : 10 écarts de 10 à 19/100, le candidat est admis Exemple 2 : 7 écarts de 10 à 19/100 et 3 écarts de 20 à 29/100, le candidat est admis. Exemple 3 : 7 écarts de 10 à 19/100 et 2 écarts de 20 à 29/100 et 1 écart de 30 à 39/100, le candidat est admis

Pour conserver son titre d'officiel C un chronométreur doit réaliser 5 actions minimum par saison sportive. Au bout de trois ans maximum il doit obligatoirement suivre une formation sinon il perd sa qualité d'officiel.

3. Déroulement de l'examen

3.1. Equipement

- Un chronomètre trois lignes
- Un sifflet
- Un stylo
- Une tenue blanche
- Licence ou récépissé de licence (<http://www.ffnatation.fr/webffn/licences.php>)

3.2. Inscription

- La candidature est proposée par le responsable des officiels du club avant la compétition.
- Lors de la réunion sportive de natation course, le candidat se présente à la chambre d'appel pour être inscrit sur la feuille de jury et signale sa participation à l'épreuve pratique de chronométrage au JA ou au délégué.
- La feuille d'examen à remplir lui est remis il permet au candidat de noter son identité, son numéro de licence, le nom de son club, le nom et numéro de licence de l'examineur. Ses temps et ceux de son examineur seront notés sur les pages suivantes.

3.3. Essai des chronomètres

- Obligatoire, avant le début de la réunion d'une durée minimum de 10 minutes.
- Écart maximum pour être chronométreur : 40/100^{ème} par rapport au temps moyen.
- Ces essais, appelés familièrement « essais chrono » servent surtout à tester les chronomètres afin de prévenir tout écart préjudiciable au nageur.

Le juge arbitre* réunit tous les officiels de la réunion, celui-ci fait l'appel des jurys, le starter prend le relais.

- Après appel des jurys les chronomètres sont mis a zéro.
- Le starter demande si les officiels sont prêts, déclenchement du chronomètre au coup de sifflet de celui-ci .
- A l'issue des 10 mn les le juge arbitre* refait l'appel et donne le relais au starter
- Vérification de l'absence d'incident.
- Le starter demande si les officiels sont prêts, arrêt du chrono sur la dédoublante* au coup de sifflet.
- Les temps du candidat et des chronométreurs sont notés sur la feuille d'examen qui sera signée par le titulaire, Les critères de réussite sont indiqués sur la feuille d'examen où une série de 40 temps est notée.

3.3.3. L'examen.

Après les essais des chronomètres, le Juge Arbitre assigne chaque officiel à une ligne. Le candidat officiel C passe généralement son examen avec deux officiels B. Sur la feuille d'examen sont reportés les temps des chronomètres des officiels B et le temps du candidat. La prise de quarante temps doit être effectuée.

*Voir le lexique.

3.4. Composition du Jury

- Juge arbitre (responsable de la compétition),
- Starter (celui qui donne le départ),
- Juges de nage (signalent les fautes de nage au juge arbitre)
- Contrôleurs de virages (signalent les fautes de virages),
- Chronométrateurs (prennent les temps des courses)
- Secrétariat ou superviseur de chambre d'appel (résultats) gestion informatique.
- Jury d'appel.

Suivant le nombre d'officiels, les postes de juge arbitre et de starter pourront être doublés. De même, les postes de contrôleur de virages en chef ou de chronométrateur en chef pourront être pourvus.

A l'annonce de la mise en place du jury vous vous rendrez au poste qui vous a été assigné.

3.5. Les différentes étapes d'une épreuve.

Le départ se déroule en plusieurs phases :

Pour les épreuves de brasse, nage libre, papillon : départ plongé .

1. Préparation :

- Le chronométrateur prend place en retrait sur la plage de départ.
- Il vérifie l'identité du nageur et l'ordre de passage pour les relais
- Aux coups de sifflet brefs du juge arbitre, les nageurs s'avancent près du plot
- Au coup de sifflet long, les nageurs se positionnent sur leur plot.
- Le juge arbitre met les nageurs aux ordres du starter par un geste du bras.

2. Départ :

- A l'annonce du starter « à vos marques » les nageurs prennent une position de départ.
- Lorsque les nageurs sont immobiles, le starter donne le signal de départ (sifflet, système sonore ou lumineux) aux nageurs et aux chronométrateurs.

Pour les épreuves de Dos et relais 4 Nages : départ dans l'eau.

1. Préparation :

- Aux coups de sifflet brefs du juge arbitre, les nageurs s'avancent près du plot
- Au premier coup de sifflet long, les nageurs se mettent à l'eau
- Au second coup de sifflet, les nageurs doivent s'accrocher à l'étrier du plot
- Le juge arbitre met les nageurs aux ordres du starter par un geste du bras

2. Départ :

- Le starter annonce « à vos marques »
- Lorsque les nageurs sont immobiles, le starter donne le signal de départ (sifflet, système sonore ou lumineux)

3. Pendant la course

- Le chronométrateur note au dos de la fiche du nageur les temps de passage, le candidat peut relever les temps pour les 50, 100, 200, 400, 800, 1500m, qui sont des distances officielles. Le Juge Arbitre indique des précisions sur les temps intermédiaires à relever.

- Pour la prise de ces temps le chrono s'approche du bord, à la verticale du mur et arrête son chrono sur la dédoublante à la touche du nageur sans anticiper celle-ci.

- Le chronométrateur attend les coups de sifflets brefs du juge arbitre, qui invitent les nageurs à se présenter au départ, pour remettre son chronomètre à zéro

- Le temps réalisé par le nageur doit être inscrit sur la fiche de course dans la case adéquate de façon très lisible, sans rature et sans surcharge des chiffres et uniquement au stylo bille.

- Le temps de tous les chronométrateurs doit figurer sur la fiche de nage. Noter la performance au 1/100ème

-Si trois chronométreurs ont trois temps différents, le temps intermédiaire sera le temps officiel

-Si deux des trois chronométreurs ont un temps identique, on enregistre le temps des deux chronomètres identiques.

-S'il n'y a que deux chronométreurs par ligne, le temps officiel sera le temps moyen arrondi au centième inférieur.

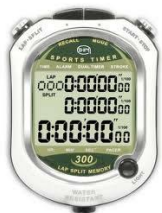
Tout incident de chronométrage doit être signalé au juge arbitre en levant le bras de manière visible.

Tous les chronométreurs d'une même ligne ne peuvent appartenir au même club.

3.6. Ordre chronologique d'un 4 Nages :

- Individuel : Papillon - Dos - Brasse – Nage Libre
- Relais 4 Nages : Dos - Brasse - Papillon – Nage Libre (autre que les trois nages précédentes)

3.7. Les différents types de chronométrage



LE CHRONOMETRAGE MANUEL

- Au signal du starter (sifflet, ou signal sonore), le chronométreur démarre son chrono.
- A l'arrivée du nageur, le chronométreur arrête son chrono (pour éviter les erreurs, il est préférable d'appuyer sur le bouton "lap" (temps de passage) plutôt que sur le bouton "stop").



LE CHRONOMETRAGE SEMI-AUTOMATIQUE

- C'est le starter qui lance le départ au moment où il appuie sur le klaxon. Le lancement du chronomètre est, dans ce cas, automatique.
- A l'arrivée du nageur, le chronométreur arrête le chronomètre au moment où le nageur touche le mur en utilisant une poire adaptée qui diffuse le résultat directement à l'informatique. L'arrivée de la course s'effectue donc manuellement.



LE CHRONOMETRAGE AUTOMATIQUE

- C'est le starter qui lance le départ au moment où il appuie sur le klaxon. Le lancement du chronomètre est, dans ce cas, automatique.
- Ce sont les nageurs qui, à l'arrivée, arrêtent le chronomètre par contact appuyé sur la plaque de touche. L'arrivée est automatique.
- Le jury d'une réunion sportive est formé d'officiels « A-B-C » dont le nombre peut varier en fonction de l'importance de la compétition.

Ordre de priorité des différents chronométrages:

1. Chronométrage automatique
2. Chronométrage semi-automatique
3. Chronométrage manuel

4. Le comportement de l'officiel.

- Il est très attentif au signal du Starter.
- Il est impartial.
- Il n'encourage pas et ne donne pas des informations à un nageur (voix ou geste).
- Il n'utilise pas son portable.

Recommandations :

- Signalez immédiatement, au juge arbitre ou au chronométrateur en chef, tout mauvais fonctionnement du chrono en levant le bras de façon visible.
- Soyez libre de vos mouvements, de vos déplacements. Le nageur, en attendant l'ordre du Juge-Arbitre, doit se tenir derrière vous.
- Veuillez à ce que le nageur évacue le bassin par le côté.

En chronométrage automatique (plaques sur le bord du bassin)

- Ne pas mettre le pied sur le rebord de la plaque.
- Veiller à ne pas laisser la poire sur le plot.
- Veiller à ce que les nageurs s'accrochent aux lignes à un mètre des plots si le départ de la série suivante se fait avec le nageur de la série précédente dans l'eau.
- Appuyer sur la poire avec l'index de la main directrice.

L'officiel reste disponible à sa fonction

- Son matériel est complet et vérifié.
- Son portable est au vestiaire.
- Il ne s'assoit pas sur le plot.
- Il déclenche son chronomètre même sans nageur dans la ligne

En bassin de 50 mètres, sur les courses de 50 NL, déclenchez le chronomètre au signal lumineux plutôt qu'à la perception du signal sonore.

LEXIQUE

Bassin : Piscine dans laquelle se déroulent les compétitions de natation. L'eau doit y demeurer à une température (24 °C) et à un niveau constant.

Bassin de compétition : Les épreuves, tant individuelles que par équipe, peuvent se dérouler dans une piscine d'une longueur de 25 m ou de 50 m (bassin olympique).

Chronométreur de couloir : Officiel qui enregistre manuellement le temps d'arrivée du concurrent nageant dans le couloir qui lui est assigné.

Corde de faux départ : Corde placée à 15 m du mur, que le juge de nage fait tomber dans l'eau lorsqu'un faux départ est signalé afin d'indiquer aux nageurs de regagner le plot. Elle sert également comme repère des 15 mètres pour la limite maximale des coulées.

Délégué : C'est la personne qui représente le comité FFN lors de la compétition,

Mur d'arrivée : Paroi verticale que le nageur doit toucher pour terminer une course. Il sert également de mur de virage lors des épreuves de plus de 100 m en bassin olympique.

Juge de départ ou Starter: Officiel qui donne le signal de départ. Tout faux départ entraîne la disqualification du nageur fautif.

Chronométreur en chef : Officiel qui recueille les temps enregistrés par les chronométreurs de couloir. Ces données sont utilisées en cas de défaillance du chronomètre automatique.

Juge à l'arrivée : Officiel dont le rôle consiste à valider les temps enregistrés par le chronomètre électronique, après vérification avec les chronométreurs.

Plot de départ : Structure surélevée à partir de laquelle le nageur plonge dans le bassin pour amorcer une course.

Juge arbitre : Personne responsable de l'application des règlements et du déroulement de la compétition. Il entérine les décisions des juges et tranche en cas de litige.

Juge de nage : Chacun des quatre officiels qui vérifient la régularité des mouvements des nageurs selon le type de nage imposé.

Couloir : Chacune des bandes, numérotées de 1 à 8, réservée à un nageur lors d'une course. Le nageur ne peut en aucun cas changer de couloir pendant l'épreuve.

Mur de virage : Paroi verticale que le nageur doit toucher avant de faire demi-tour. Lors du virage, l'athlète utilise le mur pour se propulser avec les pieds.

Repère de virage de dos : Corde munie de petits drapeaux, placée à 5 m des murs d'arrivée et de virage, qui permet aux nageurs de dos d'évaluer la distance par rapport à ceux-ci.

Corde de couloir : Câble entouré de flotteurs, qui délimite chacun des couloirs du bassin. Elle est conçue pour réduire les remous à la surface de l'eau.

Ligne de fond : Trait continu tracé au fond du bassin, au centre de chaque couloir. Elle sert de repère visuel pour le nageur.

Juges de virages : Officiels qui vérifient la régularité des virages. Dans les épreuves de 800 et 1500 m, ils informent les nageurs du nombre de longueurs restant à effectuer.

Ligne d'eau :

Ligne de séparation des couloirs de nage, elle est composée de flotteurs de différentes couleurs marquant les zones de 5 m à a chaque extrémité du couloir, et le marquage des 15 m pour la reprise de nage.

Dédoublante : C'est le bouton (généralement en haut à gauche du chronomètre) qui permet , quand il est appuyé de prendre un temps intermédiaire pendant une course .

TEXTES DE REFERENCE

Les candidats, et par la suite les officiels en activité doivent connaître le corps de textes Réglementaires qui régissent la discipline : Le règlement FINA 2009 – 2013 en français. Version commentée téléchargeable sur le site de la FFN Les dispositions particulières prises par la FFN (Départs et chronométrages) Le règlement intérieur de la FFN publié chaque saison dans l'annuaire fédéral Le règlement sportif de la saison

Quelques questions.

-Qui peut vérifier que les temps indiqués par les chronométreurs correspondent bien à ceux de leur chronomètre ? -A quel moment le chronométreur doit-il déclencher son chronomètre ? -Le chronométreur, peut-il donner le départ d'une course ? -Dans une tentative de record, le chronométreur peut-il déclencher son chronomètre lorsque les pieds du nageur quittent le plot ? -Qui contrôle l'essai des chronomètres ?

- Un chronométrage semi-automatique est-il considéré comme chronométrage manuel ? -Afin de pouvoir être chronométreur d'une réunion, quels sont les écarts maxima de temps tolérés pour les chronomètres par rapport au temps moyen de l'essai ? -Lors d'une tentative de record régional, et pour que la performance puisse être homologuée, l'ensemble des chronométreurs peut-il appartenir au même club que le nageur